

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

---

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -  
(N° 4173)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC49

présenté par  
Mme Dubié, rapporteure

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

L'article 3 de la présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de permettre l'application des interdictions de parier actuelles dans l'attente du décret nouveau devant définir les acteurs soumis à ces interdictions, le présent article prévoit une entrée en vigueur différée des dispositions de l'article 3.